

## Mise à jour de la Fiche technique 1.2.3 du PARE :

### Nom du projet : Restauration des dunes aux Îles-de-la-Madeleine

Préface : Activité préconisée dans la fiche d'activité No 5, déposée auprès d'Environnement Canada dans le cadre de la planification annuelle 2011-2012.

Thématique : Protection et conservation des habitats / Restauration des sites naturels perturbés.

Priorités visées : Restaurer les complexes dunaires.



### PROBLÉMATIQUE

À la suite de la consultation publique (mai 1999) qui a mené à la rédaction du Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE) des Îles-de-la-Madeleine (2002), la protection du milieu dunaire était un sujet d'intérêt au sein de l'archipel et, il est toujours d'actualité. Des efforts soutenus et de nombreuses activités ont permis la restauration de sites protégeant certains secteurs clés, notamment des tronçons de la route régionale grandement menacés par la problématique d'érosion côtière ou d'ensablement. Depuis plusieurs années déjà le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pratique des activités de restauration dunaire et de valorisation de sable de dragage par dépôt dans l'avant plage de secteurs menacés. Mais la problématique n'est pas pour autant résolue, le système dunaire étant fragile et vulnérable. En plus de sa mouvance et sa dynamique caractéristique, il est de plus en plus exposé et affecté par les changements climatiques et ses conséquences : érosion, amplification du nombre et de la force des tempêtes, diminution du couvert de glace, augmentation du niveau de la mer, etc. Le système est aussi très convoité par l'homme pour de nombreuses activités, qui exercent une certaine pression sur le milieu. Parmi ces activités on retrouve : -Exploitation des sablières à même le cordon dunaire, -Circulation motorisée désordonnée, -Activités récréotouristiques et récréatives en essor, -Camping en milieu dunaire -Interventions de protection face à l'érosion modifiant les processus côtiers -Etc. Certaines de ces activités font l'objet d'autres fiches du PARE où elles sont amplement décrites : Fiche 1.1.4 *Exploitation des sablières* et Fiche 1.1.3 *Circulation motorisée*.

Les activités de restauration, plus particulièrement traitées ici, s'avèrent essentielles au maintien de l'intégrité du milieu dunaire. Leur efficacité est probante et leur importance, reconnue. La poursuite d'efforts de sensibilisation et d'encadrement sont néanmoins nécessaires afin d'assurer la pérennité des interventions et surtout la protection du milieu à grande échelle. À cet effet, notons la démarche de convention de gestion territoriale (CGT) actuellement en cours par l'Agglomération des Îles auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) visant la délégation des droits et obligations des terres publiques. Il est souhaité que cette gouvernance locale, associée à l'arrivée d'une cours municipale en 2011, puisse permettre un meilleur encadrement des terres publiques sur l'archipel, dont fait partie le milieu dunaire. Rappelons, l'importance qu'ont les milieux dunaires en termes d'habitats et d'espèces ainsi qu'au maintien des infrastructures telles que les habitations et les routes.

### SOLUTION ENVISAGÉE

#### RAPPEL – SOLUTIONS ENVISAGÉES DANS LE PARE EN 2002

Identification des secteurs clés à la problématique (zones de protection et/ou de restauration sont indispensables au maintien du réseau routier) et hiérarchisation des sites en niveaux de priorité.

- Mise en œuvre de techniques de restauration aux endroits critiques.
- Suivi régulier des secteurs restaurés.

## ÉVOLUTION - DE 2002 À AUJOURD'HUI

Ci-dessous, quelques activités réalisées dans le milieu en lien avec la fiche 1.2.3 *Restauration des dunes aux Îles*.

Réalisation de nombreuses activités de restauration de brèches en milieu dunaires à l'aide de capteurs de sable et de plantations d'ammophiles, réalisées entre autre par la Municipalité des Îles et l'organisme Attention Fragiles (AF), qui ont développé une expertise en la matière.

Réalisation d'activités de restauration dunaire visant à freiner l'érosion éolienne et l'ensablement de la route à plusieurs endroits (collaboration AF et MTQ).

Identification des tronçons routiers à risque (MTQ).

Réalisation d'un *Plan de restauration des dunes* et du *Guide de restauration des dunes* et *Atelier Bilan et perspectives de protection des milieux dunaires* (AF 04).

Réalisation de travaux sur le recul des côtes du territoire (bornes, senseurs, caméras) (Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski, de 2005 à aujourd'hui).

Réalisation d'un plan de rationalisation des accès côtiers et d'activités de dénombrement, de restauration et d'aménagement (Comité ZIP (C. ZIP) 2007, 2009, 2011).

Expériences d'engraissement de fronts dunaires à l'aide de capteurs de sable, AF et MTQ. Expérimentation de nouvelles techniques de restauration (AF 2010).

Projet *J'y mets mon grain de sable*. Identification, caractérisation et restauration des brèches en milieux dunaires à l'aide de capteurs de sable et de plantations d'ammophiles (AF 2009-2010). Prise de mesures annuelles du succès des travaux réalisés sur les 107 sites entretenus et/ou restaurés entre 2009 et 2011.

Mise en place d'un *Comité technique sur l'érosion des berges* et adoption d'un *Plan directeur d'intervention sur l'érosion des berges* (Municipalité 2010). Des 23 secteurs identifiés 6 ont été retenus comme *névralgiques* par le MTQ et la Municipalité. Des études ont été réalisées par une firme de consultants (Roche-Ropars) pour identifier des solutions couvrant les secteurs névralgiques sous la responsabilité municipale (2011). À la lumière des propositions et des coûts associés, seuls certains sites ont été priorisés pour l'année 2012, dont les bassins d'épuration. Les secteurs névralgiques sous la responsabilité du MTQ seront analysés au cours de l'année 2012 dans le cadre d'une étude commandée par ce Ministère.

Valorisation de sédiments de dragage par recharge dans l'avant plage pour protéger de l'érosion divers tronçons routiers, MTQ. Depuis plus de 6 ans des travaux sont effectués par le Ministère à Pointe-aux-Loups, la Martinique et la Pointe de Havre-aux-Maisons. En 2011, un projet du MTQ et Transport Canada, permettait de revaloriser 22 000 m<sup>3</sup> de sable dragué au port de Cap-aux-Meules. L'immersion des sédiments de dragage dans l'avant plage se fait dans le cadre d'un projet pilote mené par le MPO en collaboration avec divers intervenants.

*Projet Citoyen de suivi du littoral Madelinot*. Une trousse de l'observateur a été diffusée à la population pour qu'elle puisse faire un suivi de l'évolution du littoral face aux changements climatiques (collaboration AF et UQAR, 2012).

Projet *Bancs d'essai dans une optique de gestion intégrée face à l'érosion côtière*, permettant de poursuivre les réflexions et les pistes de solution pour faire face aux enjeux liés à l'érosion côtière et tester des méthodes d'intervention souples (C. ZIP et partenaires, 2012).

Réalisation et mise en œuvre du *Plan régional de développement intégré des ressources du territoire* (PRDIRT) et création du *Forum intersectoriel régional* (FIRT) pour la gestion des terres publiques (2008 à aujourd'hui).

Réalisation du Plan Stratégique d'intervention en environnement sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine (AF et le Groupe de référence en environnement, 2012).

La municipalité des Îles s'est outillée d'un règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et dans les milieux humides (N<sup>o</sup> 2009-09). Ce dernier vise la protection des secteurs particuliers du territoire de la municipalité et assure la sécurité des personnes par l'encadrement de la circulation et la présence des véhicules à l'intérieur de milieux naturels considérés fragiles. Ce dernier sera actualisé par le règlement N<sup>o</sup> 2012-02, éventuellement en vigueur, vu la création et la légalisation en cours d'un sentier reliant les différentes Îles. Ces mesures se lient à la Loi sur les véhicules hors route du MTQ, adoptée en 2006, et visant à assurer la sécurité des utilisateurs et rendre la pratique plus respectueuse des riverains et de l'environnement.

## RECOMMANDATIONS POUR FAIRE AVANCER LE PROJET

---

Poursuivre les efforts de sensibilisation et de restauration dunaire à l'aide de capteurs de sable et de plantation d'ammophiles et tenter de favoriser l'accessibilité à du financement pour réaliser ces activités.

Assurer la mise en œuvre efficiente des réglementations en vigueur.

Assurer une cohésion des actions entre les acteurs impliqués.

Développer davantage les moyens pour informer et outiller les citoyens sur les façons et moyens d'intervenir.

Poursuivre les efforts visant la valorisation des sables de dragage pour recharger les côtes/l'avant plage.

## DÉFINITIONS SOMMAIRES DES RÉGLEMENTATIONS ASSOCIÉES À LA THÉMATIQUE

---

**Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables:** Appliquée en vertu de la Loi provinciale sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., Q-2) du MDDEP, la politique vise à assurer une protection adéquate aux lacs et cours d'eau du Québec, par la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

**Politique de gestion de l'habitat du poisson:** Appliquée en vertu de la Loi sur les pêches du MPO (L.R.C. (1985)), elle vise à assurer la protection de l'habitat du poisson. Elle s'applique lorsque des interventions en milieux marins ou côtiers risquent de détruire, détériorer ou perturber l'habitat du poisson.

**Schéma d'aménagement et de développement du territoire:** Adopté en 2010 par la Municipalité des Îles, il est un outil de planification et d'organisation territoriale qui encadre les règlements d'urbanismes en lien avec les politiques gouvernementales. Le plan d'urbanisme et les règlements, conformément au schéma d'aménagement, est entré en vigueur en février 2011.

**Nouveau cadre normatif:** Réalisé en 2011 par le Ministère de la Sécurité Publique, il vise le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion littorale le long du St-Laurent. Ce Cadre sera remis aux MRC concernées et les normes pourront être considérées à l'intérieur des règlements d'urbanismes des municipalités.

## INTERVENANTS CONCERNÉS ET LEURS RÔLES

---

**Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP):** Mandataire de la Loi sur la qualité de l'environnement. Chargé de l'émission de certificats d'autorisations lorsque des interventions s'effectuent en terres publiques, en rives, littoral et en plaines inondables. Détient la possibilité de révoquer, advenant le non-respect du CA.

**Ministère du Transport du Québec (MTQ):** Assurer, sur l'ensemble du territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires. Réalise des interventions de protection et de restauration à cette fin.

**Municipalité des Îles-de-la-Madeleine:** Responsable de l'application de normes gouvernementale et municipale en lien avec le territoire. Octroie des permis selon la réglementation en vigueur. Chargé de d'émettre des autorisations lorsque des interventions s'effectuent en terres privées, en rives, littoral et en plaines inondables.

**Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF):** Gestionnaire des terres publiques. Assurer que le milieu dunaire demeure public. Chargé d'émettre les droits de passage associés à la circulation motorisée.

**Ministère de la Sécurité Publique (MSP):** Assurer, de concert avec des partenaires, la sécurité publique au Québec.

**Ministère des Pêches et des Océans (MPO):** Mandataire de la Loi sur les pêches interdisant l'exploitation d'ouvrages entraînant une détérioration, destruction ou perturbation de l'habitat du poisson (DDPH). Si la DDPH ne peut être évitée (ex: rejet de sédiments en mer ou dans l'avant plage) des travaux peuvent être exigés du promoteur pour compenser.

**Organismes en environnement:** Oeuvent à la protection du milieu naturel de l'archipel par des actions de concertation, de sensibilisation, de restauration, de mise en valeur, de recherche ou d'acquisition de terrain.

**Citoyens:** Responsable de s'informer de la réglementation en vigueur et des mécanismes de mise aux normes. Contribue à créer des retombées positives pour l'ensemble des madelinots et du milieu.

## RÉFÉRENCES

---

### Documents

AGGLOMÉRATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2010). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. 314 p.

ATTENTION FRAGILES (2010). *Vers un plan stratégique d'intervention en environnement pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Document de travail des participants*. 85 p.

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2002). *Plan d'action et de réhabilitation écologique des Îles-de-la-Madeleine*.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2005). *Gazette officielle du Québec*. Éditeur officiel du Québec, 137<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>22, p. 2180 – 2186.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2008). *Règlement de contrôle intérimaire, numéros 2004-06 et 2006-04-1*. 79 pages.

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2010). *Plan d'urbanisme, Règlement N 2010-24*. 44 pages.

### Sites Web

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Page Consultée le 3 février 2012. *Réglementation municipale- Plan et règlements d'urbanisme*. En ligne. Adresse URL : [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)

Ministère de la Sécurité publique du Québec. Page consultée le 28 janvier 2012. *Bulletin d'information- Volume 2, numéro 3, automne 2011*. En ligne Adresse URL : [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

Ministère du Développement durable et des Parcs. Page consultée le 28 janvier 2012. *Cadre législatif et réglementaire*. En ligne Adresse URL : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire. Page consultée le 28 janvier 2012. *Protection des rives*. En ligne Adresse URL : [www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)

Ministère des Transports du Québec. Page consultée le 13 février 2012. *Organisation*. En ligne. Adresse URL : [www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/organisation](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/organisation)

Ministère de la justice. Page consultée le 13 février 2012. *Loi sur les pêches*. En ligne. Adresse URL : [Laws-lois.justice.gc.ca](http://Laws-lois.justice.gc.ca)

Attention Fragiles et le Groupe de référence en Environnement. Page consultée le 27 mars 2012. *Dune et plage- Gestes à poser*. En ligne. Adresse URL : <http://psie-tim.attentionfragiles.org/diagnostic-territorial-et-options-d-intervention/dunes-et-plages.html>

### **Communications personnelles au cours de la rédaction**

Mme Catherine Bernier. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, direction de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Mme Lucie D'Amours, enseignante de biologie et conseillère pédagogique. Campus des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Marjolaine De Sinety, responsable du programme de lutte contre l'érosion. Attention Fragiles.

M. Yves Martinet, directeur. Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine.

Mme Selma Pereira, biologiste de secteur. Ministère des Pêches et des Océans du Canada.

Mme Solange Renaud. Ministère du Développement durable, Environnement et Parc.

M. David Richard, inspecteur municipal (collaboration de M. Serge Bourgeois, aménagiste, chef du Service d'urbanisme et M. Benoît Boudreau, coordonnateur des interventions forestières et de la géomatique). Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

M. Louis Vigneau, chef du centre de service. Ministère des Transports du Québec.

Mme Denyse Hébert, biologiste.